



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité des produits

Question écrite n° 21251

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les accidents domestiques consécutifs à la manipulation de sachets en plastique par les jeunes enfants. Il lui demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Les sacs en plastique manipulés par de jeunes enfants peuvent, du fait de leur étanchéité, présenter des dangers et particulièrement des risques d'étouffement. Actuellement, certains sacs en plastique sont déjà perforés, en raison de l'attention portée à ces risques dans la grande distribution et un avertissement sur le risque d'étouffement pour les enfants lors de jeux est souvent indiqué, sur les sacs. Cependant, la perforation ne peut être généralisée, soit parce qu'elle n'est pas utile pour certains sacs de trop petite taille pour recouvrir la tête d'un enfant, soit qu'elle est contraire à la destination des sacs, notamment lorsqu'ils doivent contenir des liquides ou produits susceptibles de couler. Parmi les statistiques concernant les accidents de la vie courante, on relève très peu de cas d'étouffements d'enfants avec des sacs en plastique, peut-être en raison de la sensibilisation des parents à ce problème. Il n'en reste pas moins que pour réduire encore ces risques, il paraît nécessaire de communiquer davantage sur ce sujet, d'améliorer les méthodes de perforation, lorsque cela est possible, et de favoriser des produits éventuels de remplacement en partenariat avec les ministres chargés de l'industrie, du commerce et de la consommation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21251

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2003, page 5104

**Réponse publiée le :** 11 août 2003, page 6417